



GEPL - Règlement des COUPES 2019

Les Coupes du GEPL doivent obligatoirement s'organiser lors d'un concours C3 A ou C3 B, sur une piste extérieure. Elles comprennent une demi-finale et une finale.

Les Coupes sont ouvertes à tout cavalier détenteur d'une licence J03 à J16 (ou assimilée) de choix GEPL ou ORV estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV et aux montures immatriculées à la FRBSE.

Restrictions :

Une parie cavalier/cheval ayant participé, durant la même saison, aux Petites Coupes du GEPL ne peut pas s'inscrire pour l'épreuve des Coupes du GEPL, et inversement.

Il est admis un maximum de 3 montures par cavalier. Ces montures pourront être reprises pour la finale.

Les montures participant aux Coupes du GEPL ne peuvent pas participer à une épreuve de hauteur supérieure lors du même WE.

L'Organisateur devra prévoir une épreuve de consolation pour les paires cavalier/cheval qui ne sont pas reprises pour la finale. Cette consolation pourra être couplée avec une autre épreuve et devra être clairement indiquée dans l'AP.

La hauteur des obstacles est fixée à **110 cm** avant barrage.

La demi-finale est ouverte, la finale est fermée.

<u>Type d'épreuve:</u>	Demi-finale	BA au chrono ou Bar C (238.2.1 ou 239)
	Finale	BA 2 barrages (238.2.3)

Qualification:

Pour la finale, 75% des partants de la demi-finale seront repris avec un minimum de 50.

L'ordre de départ sera l'ordre inverse du classement de la demi-finale.

Les paires éliminées ou qui abandonnent dans la demi-finale ne sont pas reprises pour la finale.

Les montures non reprises pour la finale seront d'office reportées sur l'épreuve de consolation.

Inscriptions :

Prix forfaitaire : 30,00 € par cheval.

Les inscriptions doivent se faire selon les modalités GEPL et au plus tard à la date de clôture prévue à l'AP.

Prix:

Demi-finale : Prix du 110cm x 1 ½.

Finale: 110cm doublé.

Tous les prix sont à charge de l'Organisateur, selon la grille du GEPL en fonction de la hauteur de 110cm.

Les prix supplémentaires à la grille du 110cm sont à charge de la régionale organisatrice (GEPL ou ORV).

Obligations pour l'Organisateur :

Tout cercle désireux d'organiser les Coupes GEPL devra se soumettre impérativement aux directives suivantes :

- Prévoir un podium pour le classement général.
- Prévoir un protocole pour la remise des prix du podium (personnalités, sponsors, officiels ...).
- Prévoir une coupe, des plaques d'écurie et flots.
- Prévoir des médailles pour les 3 premiers.
- Soigner la décoration florale de la piste.
- Respecter les prix.